



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 15 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER
Madame LENOEL

Absents : Monsieur OLLIVIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-091 FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 22-095 en date du 15 décembre 2022 fixant les tarifs communaux 2023,

Considérant que c'est au Conseil Municipal de décider la révision des différents tarifs communaux,

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

ADOpte les tarifs joints à la présente délibération.

Vote : POUR : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

